



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS



L'expérience tunisienne du marché alternatif

Mise en place du marché alternatif

✓ En 2005 : Le ministère de l'industrie et de la technologie et le conseil du marché financier ont initié un programme pilote pour aider en particulier les PME inscrites dans le programme de mise à niveau à se financer à travers le marché financier et s'introduire en bourse. La commission en charge de ce programme a sélectionné 61 entreprises pour les préparer à l'introduction sur le marché alternatif.

Cadre réglementaire

- ✓ En 2007 : Modification du règlement général de la bourse et du statut des intermédiaires en bourse portant sur la réorganisation du marché des titres de capital, ainsi que la création de nouveaux intervenants sur ce marché

Réorganisation du marché des titres de capital

Le marché des titres de capital a été divisé en deux marchés :

- ✓ **Marché principal** : réservé aux grandes entreprises qui disposent notamment d'un capital minimum, de résultats bénéficiaires et d'une organisation adéquate
- ✓ **Marché alternatif** : réservé surtout aux petites et moyennes entreprises ayant des perspectives prometteuses

Modification du statut des intermédiaires en bourse

Création de deux intervenants spécialistes du marché alternatif :

- ✓ Le listing sponsor
- ✓ Le teneur de marché (market maker)

Les sociétés candidates au marché alternatif

- ✓ Les petites et moyennes entreprises
- ✓ Les entreprises qui cherchent à financer des projets prometteurs
- ✓ Les entreprises en phase de restructuration financière
- ✓ Les grands projets qui ont besoin de financement par appel public à l'épargne

Avantages du marché alternatif

- ✓ Diversifier les sources de financement et consolider l'assise financière en levant des fonds et réduisant l'endettement
- ✓ Accroître la visibilité et améliorer la notoriété
- ✓ Adopter les pratiques de bonne gouvernance
- ✓ Garantir la pérennité de l'entreprise et faciliter la transmission
- ✓ Bénéficier d'incitations fiscales
- ✓ Valoriser en permanence l'entreprise à travers la cotation en bourse

Comment les sociétés peuvent-elles se financer à travers le marché alternatif ?

- ✓ Par augmentation du capital à travers la souscription publique des nouvelles actions émises
- ✓ A travers la cession d'une partie du capital au profit du public

Les conditions d'admission au marché des titres de capital (Conditions communes)

- ✓ Diffusion d'un minimum de 10% du capital dans le public
- ✓ Disposer d'un manuel de procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières ainsi que de structures d'audit interne et de contrôle de gestion
- ✓ Présenter des informations prévisionnelles sur 5 ans, établies sous la responsabilité du conseil d'administration, accompagnées de l'avis du commissaire aux comptes
- ✓ Présenter un rapport d'évaluation sur les actifs de la société
- ✓ Produire un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché financier



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

Les conditions d'admission spécifiques au Marché Alternatif Versus Marché Principal

Marché Principal	Marché Alternatif
Les deux derniers exercices bénéficiaires. Cette condition n'est pas exigée si la société s'introduit par la procédure d'inscription directe suite à une augmentation de capital.	La condition de bénéfices n'est pas exigée.
Répartition des titres de la société détenus par le public* entre 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour de l'introduction.	Répartition des titres de la société détenus par le public* entre 100 actionnaires au moins ou 5 actionnaires institutionnels au plus tard le jour de l'introduction. - L'admission peut être également demandée par une société quand son capital est détenu, depuis plus d'un an, à hauteur de 20% au moins par deux investisseurs institutionnels, au minimum. - L'admission peut être également demandée par une société en cours de constitution par appel public à l'épargne (cas de grands projets). Dans ce cas, l'admission au marché alternatif est prononcée directement par le CMF.
Avoir un capital minimum de 3 millions de dinars au plus tard le jour de l'introduction.	La condition de capital minimum n'est pas exigée.
	Désignation d'un listing sponsor

*Par public, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

Les intervenants sur le Marché Alternatif

Le Listing Sponsor : Assiste l'entreprise candidate dans la préparation de son introduction en bourse et veille au respect de ses obligations d'information pendant sa vie boursière

Le listing sponsor peut être un intermédiaire en bourse, une banque ou un bureau spécialisé en comptabilité ou en finance ou en droit

Le conseil du marché financier a autorisé actuellement 11 sociétés pour l'exercice de cette activité dont huit intermédiaires en bourse, deux bureaux d'études et une banque d'affaires.

Les intervenants sur le Marché Alternatif

Le Teneur de Marché ou Market Maker : Favorise la liquidité du marché en affichant en permanence des fourchettes indicatives de prix achat/vente, pour une quantité minimale de titres.

Il contribue aussi à faciliter les transactions de blocs de titres pour lesquels les investisseurs ont parfois des difficultés à trouver une contre partie.

Avantages financiers et fiscaux

- ✓ Encouragement des sociétés industrielles inscrites dans le programme de mise à niveau à s'introduire en bourse par la prise en charge par le Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle (FODEC) de 70% des frais d'introduction avec un plafond de 30 mille dinars
- ✓ Les sociétés qui opèrent dans le cadre du code d'incitation aux investissements et s'introduisent en bourse en ouvrant au moins 30% de leur capital au public avant la fin de l'année 2014 bénéficient d'une réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés à 20% pendant cinq ans à partir de l'année d'introduction.

Opérations d'introduction sur le Marché Alternatif

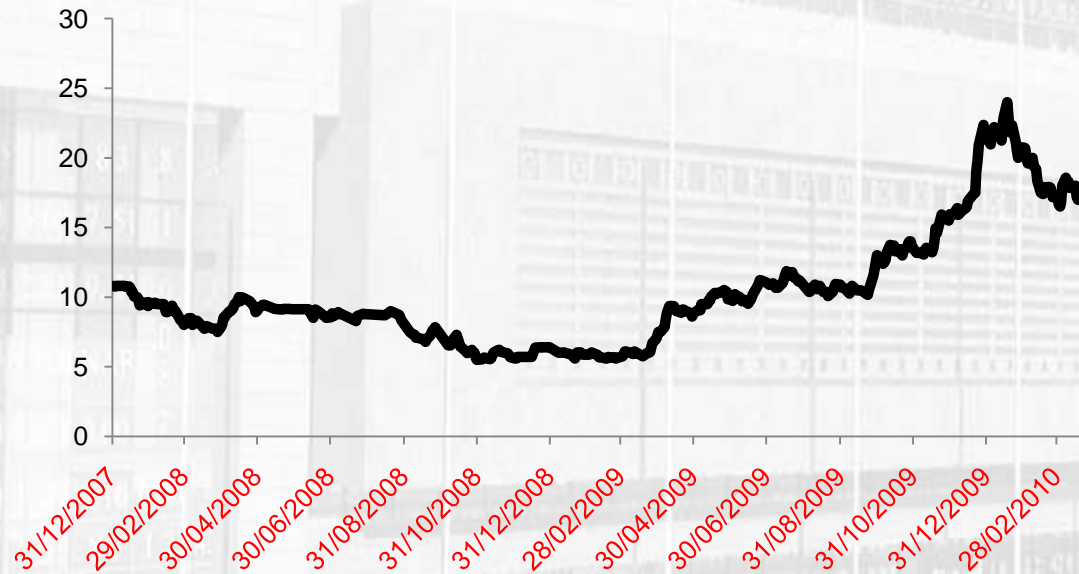
Sociétés	Date d'introduction	Procédure d'introduction	Nombre de titres offerts	% du capital	Cours d'introduction	Demande totale	Taux de réponse (%)
SOPAT	31 décembre 2007	Offre Publique de souscription	522 742	26.14%	11.000	540 618	103%
SERVICOM	01 juin 2009	Offre Publique de souscription	1 000 000	42.40%	3.250	1 397 307	140%

Cotation des actions sur le Marché Alternatif

- ✓ Actuellement, la capitalisation boursière globale du marché alternatif avoisine les 44 millions de dinars
- ✓ Les actions des sociétés admises sur le marché alternatif sont négociées sur le système de cotation électronique avec le mode Fixing pour le titre SERVICOM et Continu pour le titre SOPAT à partir de Janvier 2010

Evolution de l'action SOPAT

Augmentation du cours de 56%
depuis son introduction

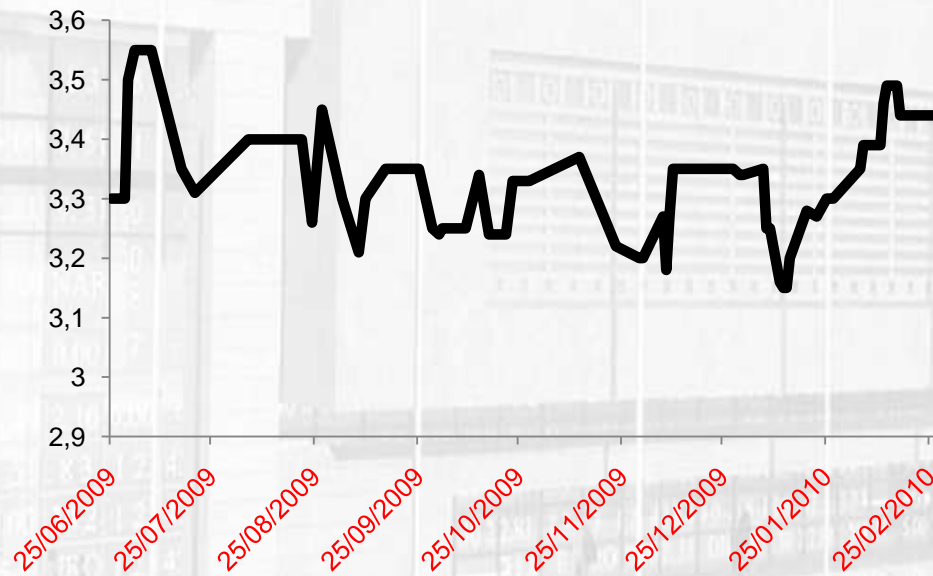


Echanges sur l'action SOPAT

Données	31 Mars 2010	2009	2008	2007
Nombre de titres émis	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 000 000
Capitalisation boursière en dinars	35 931 000	45 360 000	13 419 000	21 600 000
Cours de clôture en dinars	17,110	21,600	6,390	10,800
Volume d'échanges en dinars	8 901 000	26 846 692	1 349 886	121 036
Nombre de titres échangés	445 698	2 235 679	163 428	11 207
Nombre d'échanges	4 443	2 838	1 022	15
Rendement en %	-20,79	245.85	-36.94	-1.82

Evolution de l'action SERVICOM

Augmentation du cours de 1%
depuis son introduction





بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

Echanges sur l'action SERVICOM

Données	31 Mars 2010	2009
Nombre de titres émis	2 358 000	2 358 000
Capitalisation boursière en dinars	7 734 240	7 875 000
Cours de clôture en dinars	3,280	3,340
Volume d'échanges en dinars	82 000	241 161
Nombre de titres échangés	24 805	71 391
Nombre d'échanges	94	161
Rendement en %	-1,80	2.76

Le Marché Alternatif : un tremplin pour accéder au Marché principal

Après deux ans de son introduction sur le marché alternatif, la société SOPAT prépare son transfert sur le marché principal

Stratégie pour le développement du Marché Alternatif

Coopération avec le tissu associatif :

Signature d'une convention de partenariat entre la Bourse et le Centre des Jeunes Dirigeants de Tunisie pour la promotion de la culture financière auprès du jeune promoteur et la sélection des entreprises candidates à l'introduction sur le marché alternatif

Depuis le démarrage de ce programme en 2009, cinq journées bourse ont été organisées au profit des centres de jeunes dirigeants des gouvernorats de Sfax, Monastir, Médenine, Jendouba et Bizerte

Stratégie pour le développement du Marché Alternatif

- ✓ Réactivation du programme pilote initié conjointement par le ministère de l'industrie et de la technologie et le CMF afin d'attirer les entreprises vers le marché alternatif



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**